Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/03/2021 à 11h32
Réference de l'AR : 002-200043495-20210323-DEC202103_01-DE

Contrat de relance et de transition écologique du Laonnois

Version de travail

Établi entre

L'État, représenté par Monsieur Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne ;

La Communauté d'agglomération du Pays de Laon, représentée par Monsieur Éric Delhaye, Président ;

La Communauté de communes la Champagne Picarde, représentée par Monsieur Alain Lorain, Président ;

La Communauté de communes du Chemin des Dames, représentée par Monsieur Jean-Paul Coffinet, Président ;

La Communauté de communes du Pays de la Serre, représentée par Madame Carole Ribeiro, Présidente ;

Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, Président ;

Ci-après dénommés les parties du contrat ;

Version de travail

SOMMAIRE

Préambule

Présentation du territoire

Orientation stratégique n° 1 : Accélérer la transition écologique

Axe 1.1 : Accroître la production des énergies renouvelables
Axe 1.2 : Poursuivre la rénovation des bâtiments
Axe 1.3 : Agir pour une mobilité durable
Axe 1.4 : Moins de déchets, mieux traités
Axe 1.5 : Renforcer l'agriculture du territoire dans une perspective de développement durable
Axe 1.6 : Favoriser le développement de l'économie circulaire

Orientation stratégique n° 2 : soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

Axe 2.1 : Améliorer les capacités économiques du territoire
Axe 2.2 : Valoriser les disponibilités foncières
Axe 2.3 : Développer le tourisme comme levier en faveur du développement économique du territoire, dans le cadre d'une stratégie d'attractivité d'ensemble

Orientation stratégique n° 3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire

Axe 3.1 : Améliorer l'accès aux services publics et aux soins
Axe 3.2 : Enrichir l'offre culturelle et sportive sur le territoire
Axe 3.3 : Insertion et lutte contre la pauvreté et l'exclusion
Axe 3.4 : Soutenir le tissu urbain et la rénovation de l'habitat ancien
Axe 3.5 : Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

Mise en œuvre du contrat

Version de travail

Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marqué par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois **orientations stratégiques** sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire ;
- Soutenir le développement économique, afin de créer de l'emploi et des richesses au bénéfice du territoire ;
- Agir pour la cohésion sociale, afin de permettre à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a deux objectifs :

- il est une **feuille de route commune** qui associe les acteurs du territoire au plan « France Relance » sur la base d'une stratégie partagée.

- Il est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle du territoire du Laonnois, qui regroupe la communauté d'agglomération du Pays de Laon, la communauté de communes du Pays de la Serre, la communauté de communes de la Champagne Picarde et la communauté de communes du Chemin des Dames.

Cette échelle a été jugée pertinente dans la mesure où elle permet d'atteindre une taille critique, tout en correspondant à un secteur géographique qui peut

Version de travail

développer une stratégie partagée. Elle permet en outre l'articulation de plusieurs dispositifs contractuels préexistants.

Dans ce territoire, le CRTE regroupe ainsi les contrats suivants :

- Action cœur de ville à Laon ;
- Petites villes de demain pour les communes de Marle, Liesse-Notre-Dame, Sissonne, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt et Villeneuve-sur-Aisne ;
- le contrat de ville de Laon ;
- le contrat de redynamisation du site de défense Laon-Couvron ;
- l'ancien contrat de ruralité de la Champagne Picarde ;

Ce contrat est une démarche évolutive, appuyée notamment sur le plan de relance puis le contrat de plan Etat-Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive.

Diagnostic écologique

Le territoire du Laonnois compte 83 856 habitants, pour une densité de 55,9 habitants/km², la moyenne nationale étant de 105,1. Sa population est légèrement plus jeune que la moyenne nationale.

La répartition par secteur d'activités des emplois locaux est sensiblement la même qu'au niveau national, l'industrie étant très légèrement sous-représentée. Le taux de chômage y est structurellement plus élevé qu'au niveau national.

Cf. annexe

Version de travail

<u>Les entités couvertes par le CRTE sont les suivantes :</u>

- <u>Communauté d'Agglomération du Pays de Laon</u>

38 communes / 43 259 habitants

- <u>Communauté de communes de la Champagne Picarde</u>

46 communes / 20 940 habitants

- <u>Communauté de communes du Pays de la Serre</u>

42 communes / 14 621 habitants

- <u>Communauté de communes du Chemin des Dames</u>

30 communes / 5 457 habitants

Version de travail

Orientation stratégique n° 1 : Accélérer la transition écologique

Axe 1.1 : Accroître la production des énergies renouvelables

Enjeux et objectifs poursuivis :

L'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables suppose de diversifier les sources d'énergies renouvelables. Le Laonnois est engagé depuis plusieurs années dans une démarche en faveur de la transition énergétique. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place, sur le long terme, des pratiques et modes de vie plus respectueux de l'environnement afin de devenir un territoire positif, tendant à l'autoconsommation.

Plusieurs solutions sont envisageables pour diversifier la production énergétique du territoire, notamment la création de chaudières et de chaufferies biomasse, les réseaux de chaleur, les fermes photovoltaïques, les méthaniseurs, l'éolien… Ces solutions doivent s'envisager à l'échelle du Laonnois pour disposer d'une vision commune sur la politique énergétique dans le territoire.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Création de fermes photovoltaïques sur friches militaires, industrielles autres sites adaptés (Athies-Samoussy, …)**
- **Réflexion autour de la création de fermes photovoltaïques couplées à une production d'hydrogène**
- **Poursuivre le développement de la filière méthanisation sur le territoire** Il s'agit de promouvoir l'implantation d'unités de méthanisation, comme à Aulnois-sous-Laon, Vivaise, Chalandry etc., et la création de postes rebours
- **Encourager la création de chaufferies biomasse et de réseaux de chaleur : Festieux (école et mairie), Laon (habitats collectifs en ville basse) ou autres projets**
- **Encourager et accompagner le développement de l'énergie hydrogène. Envisager notamment le développement de stations hydrogènes pour recharger les véhicules.**

Version de travail

- **Promouvoir la plantation de haies sur le territoire, nécessaires en matière de prévention des inondations et d'une meilleure gestion des milieux naturels, celles-ci pouvant être valorisées en biomasse.**

Axe 1.2 : Poursuivre la rénovation des bâtiments publics

Version de travail

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le territoire possède un parc de logements majoritairement ancien, qui nécessite une intervention collective importante.

Au titre de la rénovation des bâtiments publics des collectivités, l'État mobilise 9 millions d'euros dans l'aide pour les projets de rénovation thermique en 2021 dans le cadre de la DSIL. Un effort particulier doit être mené en matière d'habitat collectif : l'appel à projet à destination des bailleurs sociaux permettra une accélération de cette rénovation énergétique. Via les financements de l'ANAH, un accompagnement important est effectué auprès des ménages et des professionnelles. Il s'agit de maximiser le recours au dispositif « MaPrimeRénov », qui a déjà permis la rénovation de 1 669 logements dans le département en février 2021, et au crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME.
La ville de Laon a été soutenue dans deux projets significatifs de rénovation de l'éclairage urbain et du rempart sud, pour un montant total de 1,67 M€, permettant des économies substantielles.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

Les axes suivants de travail sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs :

- **Accompagner les ménages, les entreprises et les collectivités dans leur projet de rénovation énergétique**

- **Rénover les bâtiments publics des collectivités**

Les collectivités seront accompagnées par l'État au titre des crédits de la DSIL rénovation thermique et par les enveloppes de l'Agence nationale du sport destinées à la rénovation thermique des équipements sportifs (50 M€ sur deux ans au niveau national).

- **Rénover les logements communaux et sociaux**

- **Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions**

A ce titre, les dotations d'équipement et d'investissement de l'État dans l'Aisne font l'objet d'une majoration lorsque les maîtres d'ouvrage recourent à ces matériaux.

Axe 1.3 : Agir pour une mobilité durable

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le développement des mobilités douces et partagées représente un enjeu central pour notre territoire. L'objectif est désormais de promouvoir l'usage de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, afin notamment de participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Le Laonnois a vocation également à s'inscrire dans le cadre de l'objectif national de 100 000 bornes de recharges publiques de véhicules électriques, l'Aisne en disposant actuellement de 352 à janvier 2021.
Les quatre intercommunalités envisagent des actions en faveur du développement des mobilités douces. Au titre de la DSIL relance, l'État a ainsi soutenu le développement de la mobilité douce en Champagne picarde pour un montant total d'investissements atteignant 413 073 €.
La vision commune au niveau du territoire permet d'aborder les mobilités des habitants dans leur ensemble, à l'échelle du bassin de vie.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Développer une offre de transports adaptés aux besoins des habitants du territoire**
  - Favoriser l'interopérabilité des titres de transport.
  - Développer le transport à la demande et de système d'auto-partage

- **Soutenir le développement du vélo comme alternative, lorsque cela est possible, à la voiture**

  - Favoriser le développement des pistes cyclables, des véloroutes et voies vertes, en cohérence avec le schéma départemental des véloroutes et voies vertes (cf. *infra*).
  - Soutenir le déploiement des vélos en libre-service, à l'instar du projet de la CA du Pays de Laon, co-financé par l'État
  - Développer le dispositif de soutien à l'achat de vélos
  - Encourager l'acquisition de vélos électriques

- **Promouvoir l'utilisation et poursuivre l'installation coordonnée des bornes de recharges pour les véhicules électriques**
  En lien avec l'USEDA, les parties s'engagent à parfaire le maillage des bornes sur le territoire à l'échelle du Laonnois.

- **Développer les modes de mobilités partagées par la création de plateformes et d'aires de covoiturage**

Version de travail

Ce développement pourrait se faire en lien avec le réseau des grandes et moyennes surfaces commerciales, et en cohérence avec l'action du conseil départemental de l'Aisne.

- **Créer des pôles d'échange multimodaux**

  Des opportunités existent notamment autour des gares de péages et des gares situées sur l'axe Laon/Reims (Villeneuve-sur-Aisne, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Coucy-les-Eppes) et à Crépy.

- **Donner plus de visibilité à ces nouveaux modes de déplacement**

  Un travail pourrait ainsi être engagé autour d'une stratégie globale de communication commune, et d'une réflexion sur l'interopérabilité des titres de transport.

- **Favoriser le renouvellement des flottes de bus et de cars des transports collectifs, des parcs des véhicules des collectivités privilégiant les motorisations à énergie renouvelable**

Version de travail

Axe 1.4 : Moins de déchets, mieux traités

Enjeux et objectifs poursuivis :

Il est essentiel d'accentuer les efforts de prévention et de sensibilisation de tous les producteurs de déchets, afin de réduire la production à la source. Les intercommunalités doivent également poursuivre leurs actions sur les aménagements nécessaires à l'amélioration du tri sélectif des déchets afin de réduire la part d'enfouissement. Enfin, la valorisation des déchets est un axe à privilégier.

Le syndicat départemental de traitement des déchets Valor'Aisne s'engage avec les EPCI et syndicats adhérents dans une démarche intégrée concernant la prévention et la gestion des déchets, à travers la mise en place d'une dynamique d'économie circulaire, via la signature avec l'ADEME d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC). Ce contrat, qui arrive à son terme et a vocation à être poursuivi dans les années à venir, mobilise l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire, contribuant à sa transition écologique, économique et sociale, à travers l'innovation et l'intelligence collective.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Accentuer les politiques de prévention des déchets**

  Il s'agit notamment de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire, d'encourager le traitement des bio-déchets (compostage), et de favoriser les dispositifs de type recyclerie/ressourcerie. Les intercommunalités sont les relais de premier niveau pour la population en matière de prévention des déchets ménagers.
  L'objectif est de sensibiliser et accompagner la population dans l'adoption de modes de consommation économique et pauvres en déchets.

- **Encourager le tri sélectif**

  Ce soutien peut se faire notamment via les points d'apports volontaires au niveau de l'habitat vertical, dans une perspective à terme de containers semi-enterrés. Le SIRTOM du Laonnois porte un projet important de déploiement de bornes de collecte de déchets en habitats collectifs denses à Laon, pour un montant de 1,8 M€ de travaux.
  Dans le cadre du plan de relance, l'ADEME aide les collectivités pour la création, l'extension et/ou la modernisation des centres de tri. Le renouvellement du contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'ADEME constitue également un vecteur.

- **Poursuivre le développement de la filière méthanisation sur le territoire**

Version de travail

- **Améliorer la gestion des déchets verts**
  Les déchets verts constituent une source de biomasse à valoriser, grâce notamment au compostage et à la méthanisation.
  Il convient ainsi de valoriser la biomasse issue des déchets agricoles, agroalimentaires, des collectivités ou de la sylviculture

- **Moderniser le réseau des déchetteries**

- **Aider la mise en relation des entreprises et créer des synergies de gestion de déchets et de réutilisation des sous-produits et co-produits.**

Version de travail

Axe 1.5 : Renforcer l'agriculture du territoire dans une perspective de développement durable

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le plan de relance contient 1,2 milliards d'euros de mesures pour son volet agricole au niveau national. Dans le cadre du CRTE agricole, qui sera signé entre l'État et la Chambre d'agriculture de l'Aisne, des propositions seront à valoriser dans les CRTE locaux pour soutenir l'agriculture locale, dont les orientations stratégiques sont les suivantes :

- **Promouvoir la transition vers une agriculture durable**

La poursuite des efforts de l'agriculture axonaise pour s'inscrire toujours plus dans la logique de développement durable, passe notamment par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et l'accompagnement des agriculteurs dans le changement climatique.

- **Assurer la souveraineté alimentaire du territoire**

Afin de permettre un développement viable, il s'agit de structurer l'offre alimentaire, grâce notamment aux outils locaux déjà développés (drive, associations des producteurs…), l'émergence de projets alimentaires territoriaux ou encore l'éducation et la sensibilisation de l'ensemble des publics.

- **Structurer des filières territoriales, afin de valoriser les ressources locales**

Afin de diversifier les débouchés de l'agriculture axonaise, il est nécessaire de développer la demande pour créer un marché, notamment autour des matériaux bio-sourcés, d'explorer les nouvelles voies de valorisation des

gisements de l'Aisne, de permettre le développement de valeur ajoutée par l'émergence de nouveaux outils et le maillage de sites « relais » locaux.
Le circuit court favorise le maintien et la création de l'emploi local, renforce le lien entre le producteur et le consommateur, et réduit l'impact environnemental. Le développement des filières courtes sur le Laonnois doit permettre d'offrir des sources de revenus supplémentaires aux agriculteurs, valoriser les productions locales, et permettre d'approvisionner les collectivités (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, crèches, établissements pour personnes âgées dépendantes, etc).

- **Relever le défi de la transition énergétique**

Cette ambition passe notamment par l'organisation de la valorisation des ressources pour répondre à la demande locale et le développement des énergies vertes.

- **Valoriser les métiers et les pratiques agricoles**

Un travail important de proposition doit être effectué sur les métiers de la filière agricole, mais aussi auprès du grand public sur l'activité agricole dans l'Aisne. Une action particulière passe par l'agritourisme et l'accueil à la ferme. Enfin, le défi de l'emploi doit être relevé afin de faire correspondre l'offre et la demande.

Axe 1.6 : Favoriser le développement de l'économie circulaire

Enjeux et objectifs poursuivis :

Basée sur une logique de proximité, l'économie circulaire encourage l'activité industrielle et agricole locale, le développement de nouvelles filières et le recours à l'emploi local. Elle vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Il s'agit d'articuler les trois champs suivants :

- La production et offre de biens et services : ce champ englobe le recours à un approvisionnement durable en ressources qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables, à l'écoconception des biens et services.
- La consommation et comportement : ce champ inclut l'achat responsable, la bonne utilisation des produits, le recours au réemploi et à la réparation.
- La gestion des déchets restants, qui doit favoriser le recyclage et la valorisation.

Le développement des circuits courts suppose une meilleure qualité de l'alimentation et il convient d'encourager l'évolution plus d'agriculture biologique. C'est le cas par exemple de la cuisine centrale de la ville de Laon qui alimente les cantines scolaires et les repas à domicile des personnes âgées en privilégiant les produits locaux et/ou bio depuis plusieurs années.

Version de travail

Cette vision de l'économie circulaire doit se penser à l'échelle du Laonnois. Elle y trouve toute sa pertinence du fait de la complémentarité des territoires ruraux et urbains. Ainsi, le projet alimentaire territorial s'envisagera grâce à un travail conjoint des quatre intercommunalités.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Développer les jardins partagés et ouvriers**

- **Favoriser le développement d'une économie circulaire et des circuits courts**

A titre d'exemple, la cuisine centrale de la ville de Laon alimente les cantines scolaires et les repas à domicile des personnes âgées en privilégiant les produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique.
Le projet de légumerie sur la Champagne picarde, à Sissonne, permettra la transformation de légumes locaux pour alimenter les circuits de restauration et des cantines collectives à l'échelle du Laonnois.
Il s'agit également d'offrir un soutien aux agriculteurs et aux producteurs en vente directe, et de venir en appui aux producteurs locaux (promotion, communication).

- **Engager les travaux autour d'un projet alimentaire à l'échelle du Laonnois**

Celui-ci s'appuie sur un diagnostic partagé du système alimentaire local, dressant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Il s'agit d'augmenter l'autonomie alimentaire des territoires mais également d'allier alimentation saine et durable avec les enjeux de préservation des espaces, la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion des produits du terroir.
Il se fera en cohérence avec les orientations arrêtées dans le contrat de relance agricole pour l'Aisne.

Version de travail

Orientation stratégique n° 2 : soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

Axe 2.1 : Améliorer les capacités économiques du territoire

Enjeux et objectifs poursuivis :

Préserver et renforcer l'armature industrielle, commerciale, artisanale et de services du territoire, dans une logique de desserte optimale des populations représente un enjeu majeur pour le territoire du Laonnois. Il s'agit de maintenir et de renforcer l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ; mais également d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l'accueil de nouvelles structures.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Développer des équipements répondant aux nouvelles façons de travailler**
  Ces offres doivent intégrer un accès aux nouvelles technologies et au numérique (ex : espace de télétravail, bureaux partagés, *coworking*, etc)

- **Soutenir le déploiement des formations adaptées aux métiers en tension,** notamment les métiers liés à la maintenance, à la rénovation énergétique, les services à la personne, etc.

- **Soutenir l'accompagnement des formations notamment universitaires par des dispositifs locaux (campus connecté en Champagne picarde, implantation du Conservatoire national des arts et métiers à Laon…)**

- **Soutenir les implantations de nouvelles entreprises et le développement des entreprises locales**
  Cette stratégie passe notamment par un renforcement de l'immobilier d'entreprises, et par la mobilisation de l'offre foncière disponible notamment dans les friches (cf. *infra*).

Axe 2.2 : Valoriser les disponibilités foncières

Enjeux et objectifs poursuivis :

Version de travail

Le territoire dispose de nombreuses friches. Dans l'objectif de « zéro artificialisation nette », elles constituent une opportunité. Dans le cadre du plan de relance, l'État déploie un fonds de 300 millions d'euros pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, démolition, dépollution), pour des opérations d'aménagement urbain.

Leur réhabilitation constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation.

Version de travail

<u>Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs</u>

- **Reconversion de la friche militaire de Laon-Couvron** en autodrome et parc d'activités lié à l'automobile et aux énergies décarbonées ; et des autres
- **Reconversion des friches militaires du territoire** (Centre de ravitaillement des essences de Mauregny-en-Haye, etc.)
- **Reconversion du site de l'abbaye Saint Vincent à Laon** en parc paysager avec implantation d'un hôtel haut de gamme.
- **Reconversion du site de l'ancienne sucrerie d'Aulnois** (projet mixte habitat/activités économiques).
- **Reconversion de friches industrielles** (SONOCAS, SA Georges,…)
- **Reconversion des friches SNCF** (secteur Gare, site de l'ancienne rotonde…).
- **Parc Foch à Laon** : envisager l'implantation d'une pépinière d'entreprises (un projet d'établissement multigénérationnel est à l'étude, porté par le Conseil départemental). Développement d'un programme mixte (services publics, activités tertiaires, habitat) sur le site de l'ancienne caserne.
- **Achèvement de l'aménagement** de la zone du Griffon (viabilisation de la 3e tranche) et de la seconde tranche de la zone du Champ Rolland à Villeneuve-sur-Aisne ; zone de la Prayette à Marle

Axe 2.3 : Développer le tourisme comme levier en faveur du développement économique du territoire, dans le cadre d'une stratégie d'attractivité d'ensemble

Enjeux et objectifs poursuivis :

Proche de l'Île-de-France, de Reims et de l'Europe du Nord, avec une bonne accessibilité autoroutière, il dispose d'un important potentiel touristique :

- La communauté de communes du Chemin des Dames, dispose du site éponyme qui dispose d'un rayonnement national voire international.
- Le Pays de la Serre possède des lieux emblématiques, tels que les centres-villes de Marle et de Crécy-sur-Serre ou les méandres de la Serre
- Dans l'agglomération du Pays de Laon, outre la cité médiévale et son secteur sauvegardé, plus grand de France, le territoire possède notamment le lac de l'Ailette, lieu de villégiature privilégié.
- La Champagne picarde possède des lieux significatifs tels que la basilique de Notre-Dame de Liesse, les chemins de randonnée, le Marais de la Souche , le Canal des Ardennes ou encore la vallée de l'Aisne.

La perspective des Jeux olympiques de 2024 peut constituer une opportunité pour les territoires de remettre à niveau leurs équipements sportifs et hôteliers. Plusieurs communes ont été labellisées « Terres de Jeux », voire « Centres de préparation aux Jeux ». Des bénéfices de notoriété et d'amélioration d'équipements réutilisables pour la population ou l'accueil touristique peuvent donc être escomptés.

Le plan d'action 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne vise à favoriser une forme de tourisme plus douce et respectueuse de l'environnement, et à développer les activités connexes afin d'attirer les touristes et de bénéficier des retombées économiques. Sur le Laonnois, le canal de l'Oise à l'Aisne est concerné par ce plan d'action. Il relie les vallées de l'Oise et de l'Aisne, en longeant l'Ailette. Le canal latéral à l'Aisne, qui passe par Berry-au-Bac est également concerné.

L'État soutient la rénovation du patrimoine local et sa mise en valeur. Ainsi, l'éclairage public du rempart Sud de Laon a été soutenu par l'État dans le cadre du Plan de relance, pour un montant total de travaux de 811 896 €. Plusieurs monuments historiques, tels que les églises de Bucy-lès-Cerny et de Montigny-le-Franc, font l'objet d'un soutien important dans le cadre de la DETR. Par ailleurs, l'Etat a soutenu l'espace multifonctions à vocation touristique de l'abbaye de Vauclair, dont le montant s'élève à 290 000 €.

Le développement et la valorisation des pistes pour vélo et des chemins de randonnées se fait en cohérence avec la planification départementale, à savoir le plan départemental des randonnées pédestres et le schéma départemental des pistes cyclables.

Afin de présenter une image ensemblière d'un territoire attractif, porteur d'atouts et de projets, les acteurs s'engagent à structurer une démarche autour d'une

Version de travail

marque du « Laonnois ». L'objectif est de créer un « label » autour de ce territoire et d'en favoriser l'attractivité. L'idée est de mettre en place un programme d'action visant à attirer les touristes sur le territoire, tout en valorisant le patrimoine local.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Promouvoir les projets touristiques intégrés dans le programme « Laon, une Montagne de surprises »,** notamment la création de spectacles immersifs multimédias ; la poursuite de l'aménagement des tours de la cathédrale ; l'*Escape game* dans les souterrains ou autres lieux emblématiques ; maison des métiers d'art ou encore le parcours artistique en ville (art paysager, art de rue),
- **Promouvoir le patrimoine local, naturel, matériel et immatériel, autour d'une stratégie de « marque »**
  Il s'agit de valoriser les productions locales, et de développer des synergies entre tourisme, patrimoine, commerce et monde agricole. La mise en avant de produits dans le cadre des signes officiels de la qualité et de l'origine constitue un des éléments sur lequel le territoire peut s'engager.
  Un projet touristique particulier pourra être développé autour de la Basilique Notre-Dame de Liesse.

- **Définir un parcours intégré pour le territoire**, en étroite collaboration avec le projet de classement du site du Chemin des Dames (voies vertes, véloroutes), et le développement touristique de la cité médiévale de Laon. Ces deux « locomotives » auront un impact positif sur les communes des alentours.
- **Envisager la labellisation « Grand site de France » du « Chemin des Dames »**
- **Définir une ambition globale pour le Marais de la Souche**

  Ce site Natura 2000 pourrait faire l'objet d'un classement en réserve naturelle nationale. Il convient d'y développer un produit touristique particulier.

  En cohérence avec ce site, une valorisation particulière de la réserve naturelle du marais de Vesles-et-Caumont
- **Repenser l'offre de chemins de randonnées et leur promotion (Via Francigena, micro-balades, offres santé et nature …)**
- **Mettre en valeur et promouvoir les voies vertes : développer les liaisons des véloroutes aux infrastructures cyclables existantes gérées par le conseil départemental et les intercommunalités**

  L'objectif est d'assurer un maillage efficace entre les réseaux européens, nationaux et locaux. Une action particulière pourra être réalisée en matière de départs de sentiers réalisables à pied ou en vélo.

Version de travail

La promotion de la véloroute nationale n° 30, traversant le sud du Laonnois, et le projet de véloroute départementale, entre Guise et Hirson, peut constituer une opportunité touristique importante.

Les parties pourront s'engager dans une étude sur le développement et la sécurisation des pratiques du vélo.

Un projet particulier pourrait être étudié, autour du « vélo-rail » entre Condé-sur-Suippe et Berry-au-Bac.

- **Développer une offre d'hébergement de plein air de qualité et insolite**
  Il sera nécessaire d'accompagner les projets de création, de rénovation et de construction d'hébergements touristiques de qualité, de soutenir la montée en gamme des hébergements touristiques existants et de promouvoir la création d'hébergements touristiques innovants ou insolites. Il s'agit notamment de pouvoir permettre l'accueil des touristes pour des périodes allant de deux à cinq jours / à la nuitée.

Version de travail

Orientation stratégique n° 3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire

Axe 3.1 : Améliorer l'accès aux services publics et aux soins

Enjeux et objectifs poursuivis :

La préservation de services publics en milieu rural est un enjeu essentiel pour les habitants de ces territoires, qui souhaitent conserver un niveau de vie comparable à celui des villes. Elle représente également un enjeu majeur pour les élus locaux, notamment en termes d'aménagement du territoire.

L'État a soutenu la création de maisons France Services. Trois d'entre elles sont en activité sur le territoire de la CCCP. Par ailleurs, la ville de Laon dispose de nombreux guichets de services publics.

A la suite du « Ségur de la santé », l'État consacre 9 milliards d'euros à la revalorisation des métiers des établissements de santé et en ville, mais aussi 1,5 milliards d'euros pour rénover les EHPAD et 2 milliards d'euros pour accélérer la transition numérique de la santé, afin de permettre aux citoyens de bénéficier de nouveaux services et de toucher plus largement les Français.

Le territoire fait face à un risque important de désertification médicale, en raison de la moyenne d'âge élevée des praticiens et d'une attractivité limitée du territoire, peinant à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé. Des initiatives ont récemment permis l'installation, avec l'aide de l'État, de maisons médicales et de maisons de santé pluridisciplinaires, à Villeneuve-sur-Aisne, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Sissonne et Beaurieux notamment, permettant ainsi d'offrir aux habitants l'accès à diverses spécialités médicales au sein de locaux mutualisés. L'intérêt des professionnels de santé pour ces nouvelles méthodes est croissant, et ces structures permettent d'attirer de nouveaux professionnels sur le territoire.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Encourager le développement de tiers-lieux**
  - Tiers-lieux touristique et culturelle dans l'ancienne trésorerie de Liesse-Notre-Dame, avec intégration France services

Version de travail

- A Villeneuve-sur-Aisne, un lieu d'éducation populaire, de formation tout au long, de loisirs et d'épanouissement par la culture, avec un axe dominant autour de la lecture publique et accueillant France services
- A Montaigu, la commune souhaite rénover un bâtiment communal dans le cadre de la création d'un café multi-services
- La commune de Couvron a été retenue pour un projet dans le cadre de l'association « Mille cafés ».

- **Finaliser le maillage de France Services sur le territoire**
  Il convient ainsi d'encourager la création de nouvelles structures, notamment sur le territoire du Pays de la Serre et du Chemin des Dames

- **Favoriser l'ouverture de nouvelles maisons de santé sur le territoire du Laonnois, permettant l'installation de nouveaux professionnels de santé**

- **Engager une réflexion sur la télémédecine dans le territoire** : pour plusieurs spécialités, la télémédecine peut constituer une option de recours intéressante au regard des difficultés de mobilité.

Axe 3.2 : Enrichir l'offre culturelle et sportive sur le territoire

Enjeux et objectifs poursuivis :

Des équipements sportifs et culturels sont présents sur le territoire, principalement dans les communes les plus importantes ou à proximité des établissements scolaires. Certains de ces équipements sont aujourd'hui vieillissants ou obsolètes et nécessitent de lourdes réhabilitations.

La création de nouveaux équipements et la diversification de l'offre proposée permettra le développement de nouvelles pratiques sportives, mais surtout la possibilité d'avoir accès à des équipements pour les communes les plus restreintes. L'État a ainsi soutenu la réhabilitation de la piscine intercommunale de Sissonne au titre de la DETR et de la DSIL relance, pour un montant total de travaux de 4,3 M€ ; la création de city stades, notamment celui de Bluquette à Laon (200 000 €).

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Développer et promouvoir les atouts culturels du Laonnois, avec une démarche globale de valorisation des arts sur le territoire**
  Les sites identifiés sont notamment le musée du Pays de Laon, le musée de Vassogne, le musée des Temps Barbares à Marle, le site du Chemin des Dames, la Cité médiévale de Laon, le musée de la Nature et de l'oiseau à Neuville-sur-Ailette ou encore la Basilique de Liesse-Notre-Dame.

Version de travail

- **Valoriser le patrimoine local**, autour des projets de rénovation des sites du territoire

Axe 3.3 : Insertion et lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Enjeux et objectifs poursuivis :

L'Aisne est marquée par de forts taux de chômage et de pauvreté, notamment au sein des territoires ruraux les plus éloignés des villes. Les actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sont à développer. L'objectif est de permettre à ces personnes de se former et d'accéder à un emploi, afin de favoriser leur insertion et leur autonomie, et à terme de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Le lien emploi-formation doit être au cœur de ces efforts en faveur de l'insertion.

Le dispositif #1jeune1solution mis en place par l'État dans le cadre de la relance, ambitionne de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes, de les orienter et de les former vers des métiers d'avenir, mais également d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur-mesure. Il nécessite la pleine mobilisation des acteurs, notamment Pôle emploi, les missions locales et Cap'Emploi.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Soutenir l'offre en matière de formation sur des métiers en lien avec les besoins des entreprises du territoire et les métiers en tension.**
  L'identification des besoins en formation doit notamment se faire dans le cadre des SPEL du territoire, auxquels les EPCI participent. L'implantation de l'antenne du Conservatoire national des arts et métiers à Laon contribuera à dynamiser l'offre de formation locale.

- **Travailler à la formation des bénéficiaires du RSA, via l'insertion par l'activité économique**

Le territoire possède plusieurs chantiers d'insertion et entreprises adaptées qui contribuent à la réinsertion des publics en difficulté : chantier des remparts de Laon, association AED à Liesse… Il s'agit de soutenir ces démarches.

Axe 3.4 : Soutenir le tissu urbain et la rénovation de l'habitat ancien

a) La ville de Laon, lauréate du dispositif *Action cœur de ville* (ACV)

La ville de Laon est engagée depuis 2018 dans le programme *Action cœur de ville*, visant à revitaliser et redynamiser les villes moyennes confrontées au dépérissement de leur centre-ville.

Version de travail

Dans ce cadre, la ville a pu mener plusieurs projets pour un montant total d'investissement de près de 1,8 millions d'euros, parmi lesquels la création d'une micro-folie (50 000 €), l'ouverture d'une maison des Métiers d'Art, la réhabilitation de la promenade de la citadelle (450 000 €), la lutte contre la vacance commerciale (baisse de 10 points), la création d'une *market place* pour les commerçants laonnois, l'élaboration d'une charte des enseignes et façades, la mise en place d'une OPAH-RU, le lancement d'une campagne de ravalement obligatoire des façades de la Cité médiévale, les études pour la requalification de la place Victor-Hugo avec la création d'une halle de marché couvert, la mise en service de bus au GNV, la création de stations de location de vélos électriques en libre-service ou encore la définition d'une nouvelle signalétique touristique.

La convention-cadre ACV pour la ville de Laon a été homologuée en convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) en juillet 2019.

b) Le programme *Petites villes de demain* (PVDD)

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a lancé le 1er octobre 2020 le programme national *Petites villes de demain*, visant à soutenir les petites centralités de moins de 20 000 habitants. Dans le Laonnois, 6 communes et 2 communautés de communes sont concernées par ce dispositif (Marle et la communauté de communes du Pays de la Serre, et les communes de Liesse-Notre-Dame, Villeneuve-sur-Aisne, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt et Sissonne sur le territoire de la Communauté de communes de la Champagne Picarde).

À travers ce dispositif, l'État et ses partenaires viennent soutenir et faciliter la mise en œuvre des projets de territoires des collectivités, afin d'insuffler de nouvelles dynamiques au sein des territoires.

Les programmes ACV et PVDD vont pouvoir bénéficier aux territoires alentours, notamment grâce aux opérations de revitalisation de territoire (ORT) à l'échelle des intercommunalités concernées, qui permettront la mise en place de mesures d'amélioration et de rénovation de l'habitat.

c) Politiques d'habitat / Programme local d'habitat / OPAH-RU

Ces dispositifs vont également permettre aux collectivités de mettre en place à l'échelle du territoire un programme local d'habitat (PLH) visant à programmer les investissements et actions à mettre en place en matière de politique du logement ; afin par exemple de faire face aux problématiques de vieillissement de la population.

Version de travail

D'autres outils existent comme le PIG départemental « habitat indigne précarité énergétique », cofinancé par l'État et le conseil départemental et les intercommunalités

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Accompagner les constructions neuves, afin de répondre aux besoins en logement**
- **Engager une réflexion sur les logements vacants et coordonner les politiques spécifiques intercommunales en faveur de la sauvegarde et la réhabilitation de l'habitat ancien**
- **Mettre en œuvre les opérations programmées de l'habitat (OPAH) et soutenir la rénovation du parc immobilier**
- **Aider la modernisation du parc collectif public ou privé**, notamment autour des sujets d'isolation thermique et d'ascenseurs (enjeu de vacance des étages)

Version de travail

Axe 3.5 : Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

Enjeux et objectifs poursuivis :

Les collectivités s'inscrivent dans la dynamique du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, qu'elles ont vocation à décliner à l'échelle du Laonnois.

L'Aisne est fortement marquée par la fracture numérique. À l'heure de la dématérialisation des procédures administratives, la lutte contre l'illectronisme et la création et le développement de points d'accès numériques sont une priorité.

Le déploiement du réseau France Services sur le territoire du Laonnois offre la possibilité de se faire accompagner dans la réalisation de démarches dématérialisées. Grâce aux conseillers numériques dont une quarantaine est attendue sur le département, les collectivités pourront accompagner au mieux les habitants dans la transformation numérique de la société.

Exemples de projets concourant à atteindre ces objectifs

- **Développer le numérique dans les écoles**

L'appel à projets « Continuité pédagogique – Socle numérique » du ministère de l'Éducation nationale constitue une opportunité majeure pour les plus petites communes. L'État soutient déjà par ailleurs de nombreux projets via la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local. Au titre de « Territoires numériques éducatifs », l'État a investi pour plus de 7 millions d'euros dans l'Aisne pour favoriser l'accès du numérique à tous les élèves.

- **Encourager le recours aux conseillers numériques par les collectivités, afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et l'illectronisme**

Il s'agit de faire des conseillers numériques une opportunité pour une politique globale de l'inclusion numérique sur le territoire : mutualiser les conseillers pour permettre un maillage, solliciter les hubs numériques. Dans le Laonnois, trois conseillers ont déjà été attribuées à des collectivités, en plus des 16 du Conseil départemental, qui auront des implantations sur tout le territoire via les unités territoriales d'action sociale.

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme**

Il s'agit notamment de mobiliser les bibliothèques municipales, afin qu'elles soient des relais de cette politique, en lien avec la bibliothèque départementale, les acteurs sociaux, les lieux d'accueil des associations, pour les sensibiliser et les soutenir dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et les agents en contact avec le public à la détection.
Le Laonnois accueillera par ailleurs le centre de ressources départemental pour l'illettrisme et l'illectronisme, qui sera soutenu par l'État.

- **Favoriser le développement et la modernisation de bibliothèques et des médiathèques et créer des espaces de vie sociale**

Version de travail

Mise en œuvre du contrat : modalités de pilotage et partenaires du contrat

➢ Gouvernance

La mise en œuvre du présent contrat est supervisée par un comité de pilotage, auquel seront associés les partenaires au contrat, qui se tiendra tous les semestres.

Il pourra être élargi à d'autres partenaires.

Le comité de pilotage aura pour rôle :

- d'animer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat ;
- de faciliter les échanges entre les différentes parties au contrat et les partenaires techniques et financiers ;
- de procéder à l'évaluation du présent contrat ;
- d'adapter si nécessaire les mesures inscrites au contrat.

➢ Ingénierie et évaluation

La mise en œuvre opérationnelle du contrat reposera sur une équipe projet restreinte, composée des partenaires suivants :

- le président du conseil départemental ;
- les 4 présidents des intercommunalités signataires du présent contrat ;
- le secrétaire général de la préfecture.

Cette équipe se réunira autant que de besoin et aura pour mission d'assurer le suivi régulier et la mise en œuvre opérationnelle du contrat.

Une évaluation en continue sera réalisée par l'équipe projet locale, à partir d'un tableau de suivi des projets. Cette synthèse sera présentée aux parties et partenaires du contrat lors de chaque comité de pilotage afin d'apporter des informations régulières concernant l'avancement du programme d'actions et des moyens financiers mobilisés.

➢ Financement

Le plan de relance « France relance » est en partie territorialisé. Le financement se fera grâce notamment :

- aux dotations de l'État aux collectivités (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, FNADT)

Version de travail

- aux appels à projet nationaux, pour lesquels l'État dans l'Aisne accompagnera les porteurs de projets
- aux différents opérateurs de l'État (ANCT, ANAH, ADEME, Banque des territoires, agence de l'eau, agence du sport, etc).

➢ Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.

Il est conclu pour une durée de 6 ans (2020 – 2026). Il pourra être amendé en continu afin d'intégrer de nouveaux projets et de tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Un bilan annuel d'exécution des actions du contrat sera établi.

➢ Communication

La communication sur les orientations et les réalisations du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique du Laonnois sera conjointe et systématique, via une lettre électronique et un espace numérique dédié, ainsi que par l'utilisation du kit de communication du plan de relance.

Version de travail

Signature

Contrat établi en … exemplaires, le … 2021 à …

Ziad Khoury

Préfet de l'Aisne

Nicolas Fricoteaux

Président du
Conseil départemental de l'Aisne

Eric Delhaye

Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Laon

Carole Ribeiro

Présidente de la Communauté de
communes du Pays de la Serre

Jean-Paul Coffinet

Président de la Communauté de
communes du Chemin des Dames

Alain Lorain

Président de la Communauté de
communes de la Champagne Picarde

Version de travail